



## R A P P O R T

**du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de  
Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de  
CHF 200'000.00 ayant pour cadre la poursuite des rénovations de  
classes au collège des Esserts**

---

### **Résumé**

*Ce crédit cadre a pour but de continuer la rénovation des classes du collège entreprise depuis 2015. (Installation des luminaires à LED moins gourmands en énergie, rénovation des plafonds, sols murs et boiseries ainsi que des radiateurs.) Ces travaux sont échelonnés sur plusieurs années.*

*Les membres de la Commission de gestion et des finances et du Conseil général avaient souhaité s'appuyer désormais sur ce type de fonctionnement plutôt que de revenir chaque année à la charge avec une demande de crédit similaire.*

Rapport n° : CG-2170.620.7  
Date : 17 janvier 2022  
Dicastère : Bâtiments communaux

---

Monsieur le Président du Conseil général,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

### **Préambule**

Ce crédit cadre de rénovation a pour but de pérenniser, sur une durée de 4 ans, les crédits acceptés annuellement de 2016 à 2020 (voir annexe 1).

L'intention du Conseil communal est de poursuivre les réfections régulières, afin de permettre la rénovation, à terme, de toutes les classes du collège

### **Situation**

Le collège comprend 14 salles de classes, une salle vidéo, une salle cuisine, une salle travaux manuel, une salle des maîtres et une salle dans les combles pouvant être transformée en classe non permanente, un économat et une salle d'impression. Ce qui fait 21 locaux en tout.

A ce jour :

- 3 ont été rénovées totalement (éclairage, peinture et sol)
- 7 ont été rénovées partiellement (éclairage, peinture ou sol)
- 11 n'ont pas été rénovées du tout

La rénovation d'une classe comprend :

- la peinture complète soit plafond, murs et boiseries
- le sol dans certaines salles, qui est en parquet et ne peut plus être réparé. Il doit donc être remplacé par un nouveau revêtement
- le faux plafond des plus anciennes qui n'est plus aux normes anti-feu et n'est pas capable de supporter la pose de nouveaux luminaires étant donné que les renforts de fixations ne sont pas aux bons endroits.

La somme nécessaire pour terminer la rénovation de toutes les classes, basée sur les travaux effectués jusqu'à ce jour, est de CHF 600'000.-. Ce calcul ne comprend malheureusement pas encore l'augmentation des coûts des matériaux qui ne nous a heureusement pas impactés en 2021.

Les travaux doivent être concentrés sur la période des vacances d'été, la disponibilité des entreprises pendant cette période et la rénovation simultanée des salles du collège des Vauvilliers, ne nous permettent pas de rénover plus de deux salles complètes par collège et par année.

### **Aspects financiers**

#### **Définition**

A ce stade il nous paraît opportun de rappeler qu'un **crédit cadre** est un crédit d'engagement concernant un programme et non un objet unique, c'est donc bien ce type de crédit qui convient à l'objet de ce rapport, et a été porté à notre planification des investissements sur les années 2022 à 2025. Au terme de cette période une nouvelle demande de crédit destinée à terminer l'ensemble des rénovations, pourra être présentée au législatif.

#### **Répartition**

C'est donc, à priori, quatre tranches de CHF 50'000.00 qui ont été réparties sur ces quatre ans.

Enfin il convient de préciser que la LFinEC définit que les crédits, quel qu'en soit le type, sont sollicités à hauteur du montant brut, toute déduction, subvention ou autre participation étant portée en déduction du crédit alloué

Par conséquent, on constate que cette manière de procéder laisse une certaine souplesse tant sur le point du choix des travaux que pour la répartition de la charge financière du programme. On peut imaginer également qu'il soit suspendu ou reporté en fonction d'urgences non planifiées qui pourraient grever nos capacités d'investissements durant l'année concernée par ce crédit d'investissement.

### **Conclusion**

Ce crédit cadre, sur 4 ans, permettra d'ancrer dans le budget la rénovation des salles de classes sur plusieurs années et ainsi d'en assurer l'entretien, lequel se fait urgent.

De plus, il permet une certaine souplesse en fonction de la dégradation des salles et de la mise disposition de salles supplémentaires si cela est demandé par la direction de l'école.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, à accepter l'arrêté proposé ci-après

## LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,  
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,  
Vu le règlement général de Commune du 23 mai 2016,  
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,  
Vu le budget des investissements 2022 et le plan d'investissements 2022-2025,  
Entendu la commission de gestion et des finances,  
Sur la proposition du Conseil communal,

### arrête

- Article premier :** Un crédit d'engagement de CHF 200'000.- ayant pour cadre la poursuite des travaux de rénovation de classes du collège des Esserts à l'avenue du Collège 24, est mis à disposition du Conseil communal
- Article 2 :** La dépense est comptabilisée au compte des investissements n° 20220202 et amortie au taux de 5% l'an.
- Article 3 :** Le Conseil communal est autorisé, le cas échéant et dans le respect des règles de frein à l'endettement, à conclure l'emprunt nécessaire à garantir le financement de l'investissement.
- Article 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 19 janvier 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le secrétaire

*Jean-Michel Buschini*

*Gilles de Reynier*

Annexe ment.



## R A P P O R T

**du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de  
Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de  
CHF 35'000.00 ayant pour objet le remplacement des portes de  
classe au rez ainsi que les luminaires dans une classe  
au collège des Esserts**

---

Rapport n° : CG-2170.620-1  
Date : 11.01.2016  
Dicastère : Bâtiments communaux

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Suite à une étude relative à la sécurité incendie entreprise d'entente avec l'ECAP et la commission du feu, les mesures suivantes ont déjà été réalisées :

- Pose d'un éclairage de secours dans les cages d'escalier.
- Remplacement des portes principales ouvrant vers l'extérieur et munies de poignées anti-panique.
- Sécurisation des locaux au sous-sol par la mise en place de compartimentages REI60 et de portes EI30.

Ces travaux ont été réalisés suite à l'acceptation d'un crédit de CHF 90'000.00 lors du Conseil général du 05.06.2013 qui faisait partie de la première phase de sécurisation. Il est donc nécessaire de continuer l'effort consenti afin de rendre le collège plus sûr pour les utilisateurs.

En effet les portes de classes ne respectent pas les normes feu, puisqu'elles datent de la création du collège. Elles ne sont pas étanches à la fumée ainsi qu'aux courants d'air. Leur changement, dont une partie est subventionnée par l'ECAP à hauteur de 25%, permettra entre autre, en plus de respecter les normes feu, d'améliorer grandement l'aspect phonique des classes.



En parallèle de cet investissement qu'il faudra renouveler durant 5 ans, afin de permettre de faire les étages les uns après les autres, nous allons profiter de rénover le plafond ainsi que les luminaires d'une classe.

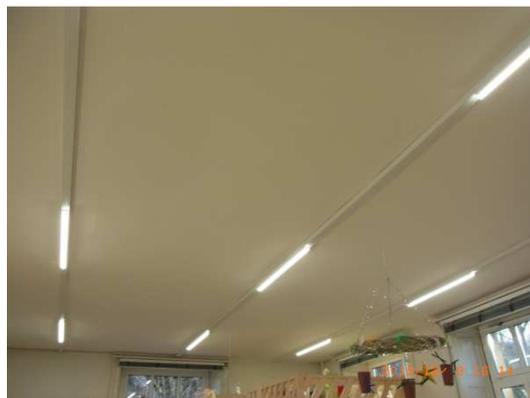
En effet ceux-ci sont d'anciens tubes lumineux à ballast ferromagnétique qui sont très énergivores.

Leur remplacement par des luminaires à LED, permettra notamment des gains énergétiques de plus de 60% ainsi qu'une meilleure répartition de la lumière et un confort visuel accru pour les écoliers.

Ceci est confirmé par une étude menée en 2015 dans deux classes du collège de Vauvilliers où les luminaires datant du début du collège ont été remplacés par des luminaires LED. Le confort visuel est grandement accru ainsi que la répartition du flux lumineux qui est très homogène et donc beaucoup plus reposant pour les élèves et les enseignants.



Anciens luminaires Tubes fluorescents T7



Nouveaux luminaires LED

### Les coûts en CHF

#### Portes

Remplacement des portes existantes au rez par des portes EI30 19'000.00

#### Peinture

Peinture du plafond de la classe 2'500.00

#### Luminaires

Fourniture-des luminaires à LED 7'500.00

#### Electricité

Raccordement et pose 2'500.00

#### Ingénieur éclairagiste

Etude éclairage salle de classe 4'000.00

#### Divers et imprévus

3'000.00

#### Services techniques

1'000.00

#### **TOTAL TTC**

**39'500.00**

Subventions ECAP pour portes

-4'500.00

#### **Coût effectif**

**35'000.00**

## **Conclusion**

L'assainissement des portes de classes permettra de continuer la mise à niveau selon les normes de protection incendie. Ceci se fera par étape afin de respecter les capacités d'investissement annuels au niveau des bâtiments du patrimoine administratif.

Il en va de même pour l'éclairage, dont le renouvellement a été interrompu au cours des années. Ceci permettra d'améliorer grandement le confort des utilisateurs ainsi que les charges d'exploitation.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, à accepter l'arrêté proposé ci-après.

